

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAIT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 47 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention « Au Marché de créatrices et créateurs » Année 2026

Délibération n° 008409

Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention « Au Marché de créatrices et créateurs » Année 2026

Rapporteur : M. Patrick BOUZAT, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	08/09/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'accorder l'attribution d'une subvention à l'association marché des créatrices et créateurs pour l'organisation de ses marchés destinés à promouvoir la production artisanale et artistique.

I. Concept

L'association Marché des créatrices et des créateurs organise ses marchés depuis 2022 : une édition en juin et une édition en décembre. Grâce à une sélection pointue et une esthétique recherchée, les marchés ont acquis très vite une belle réputation à Besançon, et la fréquentation est de plus en plus importante. Les créateurs et créatrices présents sont exclusivement de la région, et proposent des créations artisanales de qualité dans divers domaines : illustrations, bijoux, céramiques, créations textiles, art floral, maroquinerie, etc. Pour cette année 2026, l'association va en plus programmer un marché supplémentaire en novembre.

II. Les éditions 2026

Pour proposer une expérience encore plus agréable aux visiteurs, chaque édition proposera une expérience complète mêlant artisanat, animations et convivialité, avec des thématiques adaptées aux saisons.

Marché estival 13 et 14 juin 2026

Dans la cour du Musée du Temps :

- les stands de créateurs seront installés sous les arches.
- Un espace central avec tables, chaises, transats et parasols offrira une pause détente aux visiteurs
- Un foodtruck proposant une locale viendra compléter l'expérience gourmande
- Ateliers créatifs pour permettre au public de découvrir des savoir-faire artisanaux
- Nouveauté 2026 : une friperie installée au centre de la cour pour valoriser la seconde main

Marché d'automne 18 octobre 2026

Au Scénacle :

- Sélection de créateurs proposant des créations autour de l'univers de l'automne et d'Halloween
- Animations et ateliers créatifs inspirés de la saison
- Scénographie et décorations immersives sur la thématique automnale
- Le dimanche après-midi, un grand jeu immersif **Murder Party** sera organisé pour une expérience unique et ludique en centre-ville. Il s'agit d'un jeu d'enquête avec des énigmes, des indices et des rôles qui permettent d'aider les participants à résoudre le mystère façon « cluedo »

Marché des décorations de Noël : 28 et 29 novembre 2026

Au Scénacle

- Sélection de créateurs spécialisés dans les décorations de Noël
- Grand espace d'animations et d'ateliers créatifs autour des fêtes

Marché de Noël 11,12 et 13 décembre 2026

Cour du centre Diocésain :

- Stands sous les arches décorées et illuminées pour une expérience immersive
- Un espace dédié à un photobooth pour des portraits festifs en famille ou entre amis
- Un stand gourmand pour régaler les visiteurs et visiteuses
- Une friperie hivernale pour promouvoir la seconde main et la mode durable
- Ateliers créatifs

III Quelles perspectives ?

- Soutenir et valoriser l'artisanat local en offrant aux créateurs un espace de vente dynamique et accessible
- Maintenir des coûts de participation accessibles pour les exposants
- Créer du lien social et dynamiser le centre-ville en proposant des événements festifs et conviviaux.
- Encourager des pratiques de consommation plus responsables à travers la valorisation de l'artisanat local et de la seconde main
- Pérenniser ces événements

IV. Budget

Subvention financière

<u>CHARGES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
<u>communication</u>		<u>Créateurs</u>	
Photos et vidéos	500€	Inscriptions	7 500€
Kakémonos et stop trottoir	600€	Emplacement food truck	50€
Réseaux sociaux	600€		
<u>Lieux</u>		<u>Aide financière</u>	
Locations	5 000€	Subvention Ville de Besançon	3 000€
<u>Animations</u>			
Décorations mobilier	2 000€		
Photobooth de Noël	550€		
Location d'un lieu de stockage	600€		
<u>Frais de fonctionnement</u>			
Compte bancaire	100€		
Assurance	200€		
Autres	400€		
<u>TOTAL</u>	10 550 €	<u>TOTAL</u>	10 550€

Nom de la structure	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant prévisionnel 2026
Association Marché des créatrices et des créateurs	0€	2 500€	2 500€	3 000€

Subvention en nature

Pour organiser ses marchés, l'association fait appel aux services techniques de la ville. Cette aide se concrétise par le prêt de chaises et de tables pour une valeur estimée à 56 € par marché (55,94€ par marché -référence 2025).

Versement de la subvention

Cette subvention sera versée en une seule fois à compter de sa notification et l'association sera tenue de présenter un bilan financier et qualitatif de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2027.

La subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle des projets,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation des projets,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association. »

En cas d'accord, la dépense totale, soit 3 000 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.

Ce rapport annule et remplace celui voté le 18 juin 2026, l'association Marché des créateurs n'ayant pas été mentionnée dans le délibéré.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 3 000 € à l'association Marché des créatrices et des créateurs, assortie d'une aide en nature pour l'organisation de l'événement, dans les conditions prévues par la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement